

Programmes d'établissement et d'aide à la réinstallation en 2023-2024 – Faits en bref

Le Programme d'établissement d'IRCC permet aux résidents permanents (RPs), y compris les réfugiés et les personnes protégées, de contribuer de contribuer au tissu économique, social et culturel du Canada. Le Programme d'établissement offre des services d'évaluation des besoins et des atouts et aiguillage, d'information et d'orientation, d'évaluation et de formation linguistique, des services liés à l'emploi et de réseautage.

Le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) offre des services essentiels et immédiats et un soutien financier aux réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) à leur arrivée au Canada. Les réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) et les réfugiés désignés par un bureau des visas au titre du Programme mixte (RDBV M) sont admissibles à des services limités dans le cadre du PAR aux points d'entrée.

Les services d'établissement et d'aide à la réinstallation sont financés par l'entremise d'ententes de contribution et sont offerts par des fournisseurs de services tiers (FS).



Clients uniques

En 2023-2024, 708 195ⁱ clients ont accédé à au moins un service d'établissement ou d'aide à la réinstallation, ce qui représente le plus grand nombre de clients enregistré. **Cela représente une augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente et une augmentation de 29 % par rapport à la référence pré-pandémique en 2019-2020.** L'augmentation de cette année peut être principalement attribuée à l'élargissement temporaire des critères d'admissibilité grâce à des initiatives telles que l'autorisation de voyage d'urgence entre le Canada et l'Ukraine (AVUCU)ⁱⁱ.

Type de service	2023-2024	2022-2023	Écart par rapport à l'année précédente (en %)
Évaluation des besoins et des atouts et aiguillage	333 219	295 269	+13 %
Services d'information et d'orientation	576 842	504 129	+14 %
Services liés à l'emploi	83 693	68 653	+22 %
Évaluation des compétences linguistiques	116 822	104 431	+12 %
Formation linguistique	121 072	100 334	+21 %
Connexions communautaires	123 210	103 644	+19 %
Services de soutien	174 273	151 163	+15 %
Amélioration de la prestation des services	833	858	-3 %
<i>Total de Programme d'établissement</i>	<i>703 792</i>	<i>607 728</i>	<i>+16 %</i>
<i>Total de Programme de d'aide à la réinstallation</i>	<i>52 202</i>	<i>42 166</i>	<i>+24 %</i>
Total généralⁱⁱⁱ	708 195	611 572	+16 %

Démographie des clients des Programmes d'établissement et d'aide à la réinstallation en 2023-2024

Catégorie d'immigration
31 % Réfugiés
27% Immigrants économiques ↳ 57% Conjoints et personnes à charge ↳ 43% Demandeurs principaux
17 % Famille parrainée
24 % Toutes les autres catégories

Pays de naissance (les cinq principaux)
16 % Ukraine
10 % Inde
9 % Chine
7 % Afghanistan
5 % Syrie

Sexe
54 % Femmes
43 % Hommes
3 % Non précisé

Langue dans laquelle les services ont été offerts ^v
74 % Anglais
10 % Ukrainien
9 % Arabe
6 % Mandarin
5 % Français
5 % Dari

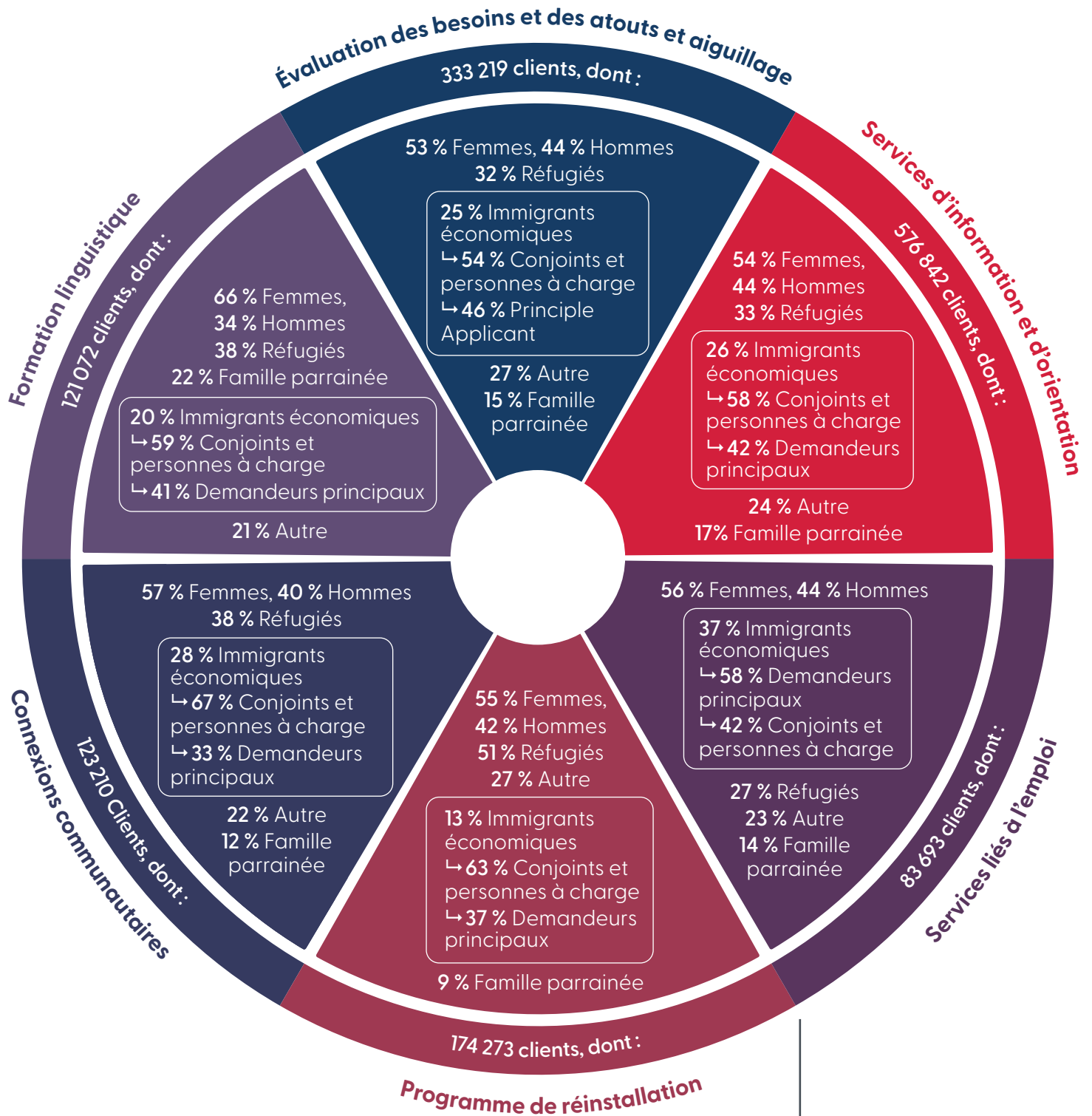
Âge au moment de l'obtention du service
79 % 18 ans et plus
20 % Moins de 18 ans

Connaissance des langues officielles ^{iv}
55 % Anglais
2 % Français
3 % Les deux
29 % Aucune
11 % Non précisé

Soutien à l'établissement pour les Ukrainiens

119 133 résidents temporaires (RT) ont accédé à un service d'établissement en 2023-2024. Ces clients RT peuvent recevoir des services en raison des mesures de l'AVUCUⁱⁱ mises en place par le Ministère en 2022-2023. Comme ces clients ont le statut de RT, ils entrent dans la catégorie « Autre » dans la ventilation des catégories d'immigration pour les services du programme.

Clients uniques par composante de programme^{vi}



Programme d'aide à la réinstallation

52 202 clients, dont :

47 % Femmes, 52 % Hommes

48 % Réfugiés pris en charge par le gouvernement

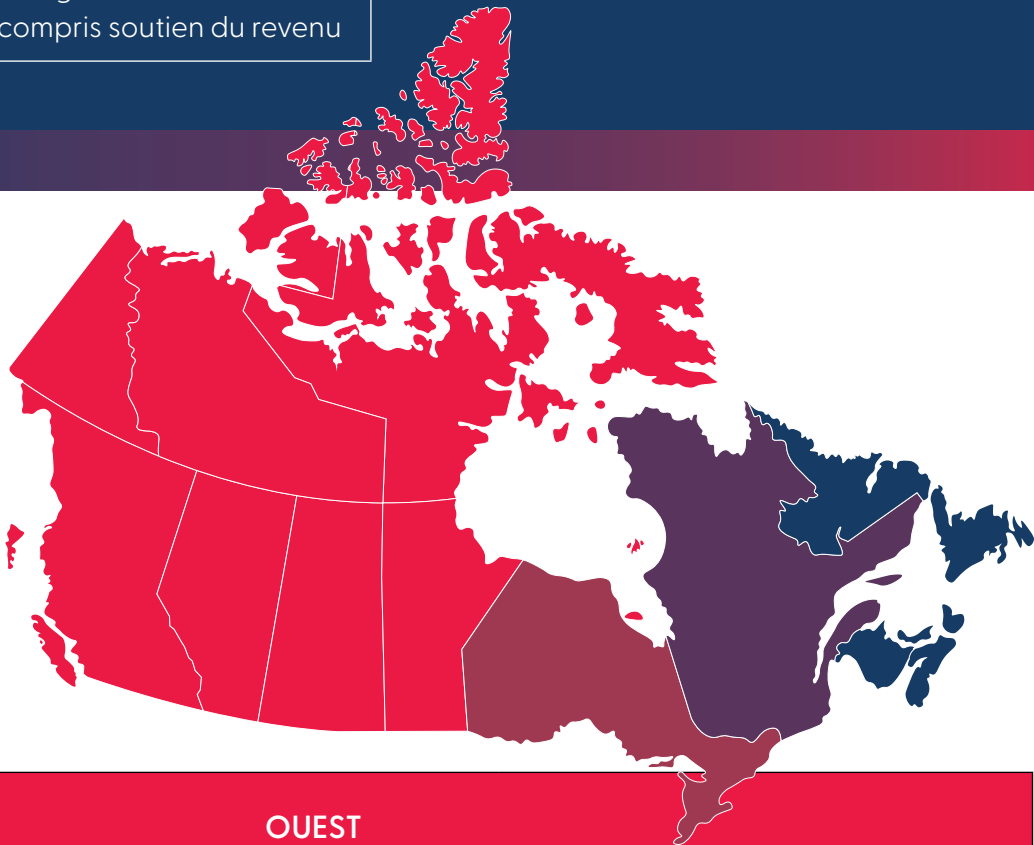
47 % Réfugiés parrainés par le secteur privé

4 % Autre

Financement et organisations des Programmes d'établissement et d'aide à la réinstallation en 2023-2024

Allocations de fonds ^{vii}	
938,4 M \$	Fonds affectés aux investissements par province/territoire ^{viii}
20 M \$	Fonds national
36 M \$	Fonds pour les services avant l'arrivée
36,3 M \$	Fonds d'amélioration de la prestation des services
94,8 M \$	Autres initiatives et programmes pilotes d'établissement
788,4 M \$	Financement du Programme d'aide à la réinstallation, y compris soutien du revenu

Données nationales	
580	FS d'établissement (directs, indirects et subventions)
39	FS de progamme d'aide à la réinstallation
448 054	Admissions de RPs
708 195	Clients uniques ⁱ



OUEST	
Colombie-Britannique	Territoires du Nord-Ouest
81 FS d'établissement directs	4 FS d'établissement directs
6 FS du PAR	0 FS du PAR
64 092 Admissions de RP	321 Admissions de RP
121 686 Clients	306 Clients

Alberta	Nunavut
56 FS d'établissement directs	1 FS d'établissement directs
6 FS du PAR	0 FS du PAR
55 811 Admissions de RP	55 Admissions de RP
106 750 Clients	71 Clients
Manitoba	Saskatchewan
46 FS d'établissement directs	25 FS d'établissement directs
3 FS du PAR	4 FS du PAR
21 748 Admissions de RP	23 392 Admissions de RP
43 928 Clients	29 506 Clients
Yukon	
2 FS d'établissement directs	
0 FS du PAR	
844 Admissions de RP	
491 Clients	

Ontario	Québec^x
217 FS d'établissement directs	Subvention au Québec : 726,7 M \$
12 FS du PAR	50 115 Admissions de RP
198 746 Admissions de RP	
379 973 Clients	
Fonds national^{ix}	À l'extérieur du Canada (avant l'arrivée)
9 FS d'établissement directs	16 FS d'établissement directs
4 818 Clients	56 138 Clients

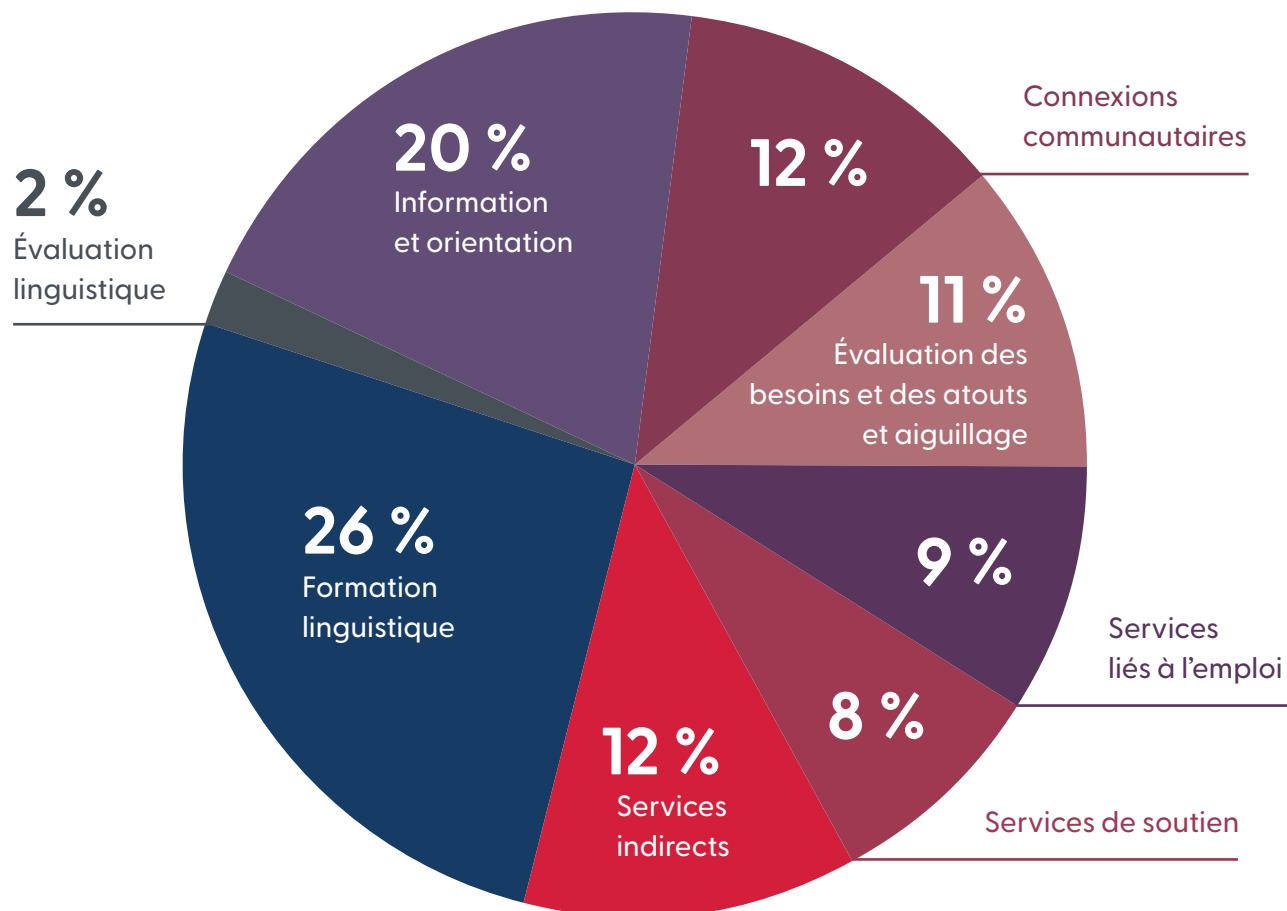
Suite à la page suivante

EST	
Nouveau-Brunswick	Île-du-Prince-Édouard
19 FS d'établissement directs	6 FS d'établissement directs
5 FS du PAR	1 FS du PAR
12 505 Admissions de RP	3 674 Admissions de RP
15 228 Clients	6 803 Clients
Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve-et-Labrador
11 FS d'établissement directs	5 FS d'établissement directs
1 FS du PAR	1 FS du PAR
11 870 Admissions de RP	4 848 Admissions de RP
16 402 Clients	6 939 Clients

Dépenses

En 2023-2024, 1,08 milliard^{xi} de dollars ont été dépensés exécuter le Programme d'établissement, un augmentation de près de 15 % par rapport à 2022-2023. La plus grande proportion de règlement les dépenses du programme étaient consacrées à la langue la formation, qui représente un quart des dépenses en 2023-2024. Total dépenses de Programme d'aide à la réinstallation en 2023-2024 était de 775,12 millions de dollars^{xii}.

Dépenses de programme d'établissement par élément de programme en 2023-2024



Le saviez-vous

La Direction générale des politiques de l'établissement et de l'intégration a lancé un nouveau site Web sur le programme d'établissement et d'aide à la réinstallation d'IRCC. Vous y trouverez des ressources qui vous aideront à comprendre comment les programmes d'établissement et d'aide à la réinstallation sont offerts, ainsi que nos plus récents rapports et recherches. [Jetez-y un coup d'oeil!](#)

À propos de cette fiche d'information

Sources des données : Cubes de données d'IRCC sur les services d'établissement et les résidents permanents, 31 juillet 2024.

Mise en garde au sujet des données : Les données correspondent aux rapports produits par les fournisseurs de services au moment de la compilation. Comme les données sont saisies par les fournisseurs de services, les rapports pour une même période et produits à différents moments peuvent contenir des données quelque peu différentes. IRCC examine activement la qualité et l'intégrité des données.

Notes de fin

- i Comprend les services avant l'arrivée et les services d'établissement au Canada, les services du PAR, l'amélioration de la prestation des services et les programmes pilotes.
- ii Autorisation de voyage d'urgence Canada Ukraine (AVUCU). Dans le cadre des mesures de l'AVUCU, certains résidents temporaires étaient admissibles aux services d'établissement (3.7 Clients admissibles : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/modalites-programmes/etablissement.html>).
- iii Étant donné qu'un client peut recevoir plusieurs services, il est possible que la somme des clients par type de service reçu soit supérieure au nombre total de clients uniques. Le nombre total de clients uniques inclut chaque client une seule fois, quel que soit le nombre de services qu'il a reçus.
- iv Auto-déclaration.
- v Liste non exhaustive.
- vi Il est possible que la somme des pourcentages n'équivaille pas à 100 %. La catégorie « Autre » comprend la catégorie humanitaire, la résidence temporaire (clients de l'AVUCU) et les personnes dont la catégorie n'est pas précisée (pas des résidents permanents), tandis que la catégorie « Réfugiés » comprend les réfugiés réinstallés et les personnes protégées.
- vii L'Accord Canada-Québec prévoit le versement d'une subvention annuelle au gouvernement du Québec pour couvrir les frais liés aux services d'établissement, à la réinstallation des réfugiés et à l'administration.
- viii Les affectations de fonds sont calculées par province/territoire et transférées aux bureaux régionaux d'IRCC afin qu'ils établissent et gèrent des ententes de contribution dans le cadre du Programme d'établissement dans leur territoire respectif. Les fonds ne sont pas versés directement aux gouvernements provinciaux et territoriaux.
- ix L'Accord Canada-Québec prévoit le versement d'une subvention annuelle au gouvernement du Québec pour couvrir les frais liés aux services d'établissement, à la réinstallation des réfugiés et à l'administration.
- x Exclut les Fournisseurs de services d'établissement avant l'arrivée.
- xi Ces chiffres excluent Québec. Les dépenses liées à l'administration et aux immobilisations sont intégrées dans toutes les composantes de service. Les services avant l'arrivée sont inclus dans toutes les composantes à l'exception de la formation linguistique, de l'évaluation linguistique, des services indirects et des services de soutien.
- xii y compris le soutien au revenu et la subvention de soutien au revenu en Ukraine; hors subventions à l'étranger.